



ageas®



Solvabilité et situation financière 2024

Introduction

Toutes références à “Ageas” ou ‘Ageas Group’ dans ce document reflètent le groupe d’entreprises composé d’Ageas SA/NV et de ses filiales. Toutes références à “local”, “entité légale”, “OPCO” ou “Operating Company”, “Participations non contrôlées” dans ce rapport, renvoient à Ageas, ses filiales ou affiliés. Une “filiale” désigne toute entité dont Ageas SA/NV, directement ou indirectement, est actionnaire et détient le contrôle opérationnel. Une “société affiliée” désigne toute entité dont Ageas SA/NV, directement ou indirectement, est actionnaire mais ne détient pas le contrôle opérationnel, tout en exerçant une influence significative. “Ageas solo” désigne l’entité légale Ageas SA/NV (sur base non-consolidée).

La structure du présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est conforme à l’annexe XX (vingt) du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission. En outre, les chiffres présentés dans ce rapport sont conformes aux modèles de rapport quantitatif (QRT) tels qu’ils ont été communiqués aux autorités de contrôle.

Tous les montants de ce rapport sont présentés en (montants arrondis au plus proche) millions d’euros (EUR millions), sauf indication contraire. Les montants repris dans les QRT publiés sur le site web d’Ageas sont présentés en milliers d’euros.

Résumé

Ce document est le rapport 2024 sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) d'Ageas Groupe et d'Ageas SA/NV en tant qu'entité solo (en rapport avec son activité de réassurance).

Les chiffres présentés dans ce rapport sont conformes aux Quantitative Reporting Templates (QRT) tels que déclarés aux autorités de contrôle. Un sous-ensemble de ces QRT, qui doivent être rendus publics et qui fournissent des informations quantitatives conformément à Solvabilité II au 31 décembre 2024, est inclus en annexe de ce SFCR.

Le chapitre A "Activité et performance" décrit le profil d'activité et la structure globale d'Ageas SA/NV. Il donne également un aperçu des performances du groupe en matière de souscription et d'investissement. Le chapitre B "Système de gouvernance" explique la structure de gouvernance du groupe et décrit la mise en place des fonctions clés de Solvabilité II. Le chapitre C "Profil de risque" décrit les principaux risques auxquels Ageas est exposé (risques financiers et non financiers) et la manière dont Ageas atténue ces risques. Le chapitre D "Évaluation à des fins de solvabilité" explique comment passer du bilan fondé sur les principes des normes internationales d'information financière (IFRS) à l'évaluation des postes du bilan fondée sur les principes d'évaluation de Solvabilité II. Le chapitre E "Gestion du capital" donne un aperçu des fonds propres éligibles et du calcul du capital de solvabilité requis et des ratios de capital de solvabilité.

À l'échelle du Groupe, Ageas sert directement ou indirectement près de 43 millions de clients dans 13 pays d'Europe et d'Asie, grâce à une

combinaison de filiales détenues à 100% et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs clés. Ageas propose aux particuliers et aux entreprises des produits d'assurance Vie et Non-Vie conçus pour répondre aux besoins spécifiques des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

Les principaux produits commercialisés par les filiales d'Ageas sont :

- Les produits d'épargne-vie avec ou sans participation aux bénéfices ;
- Assurances prévoyance ;
- Épargne-pension ;
- L'assurance accidents du travail ;
- L'assurance auto ;
- L'assurance habitation.

Performance 2024

Dans l'ensemble, Ageas a réalisé une excellente performance commerciale en 2024, avec des encaissements en hausse de plus de 10 % en devise locale et périmètre constants (hors France). Cette augmentation a principalement été portée par une croissance importante dans le segment Non-Vie, tout en continuant à afficher une rentabilité solide. Les encaissements du segment Vie sont restés stables en Asie, tandis que la Belgique et le Portugal ont renoué la croissance.

Le solide résultat opérationnel net¹ d'EUR 1,24 milliard se reflète dans des marges opérationnelles solides. Les bonnes performances commerciales se traduisent également par une forte génération de capital opérationnel de 2,2 milliards d'euros, incluant à la fois les entités relevant du champ d'application de Solvabilité II et celles hors Solvabilité II. La génération de capital libre opérationnel s'est élevée à un montant exceptionnellement élevé de 1,5 milliard d'euros en 2024. Compte tenu de ces résultats et d'un ratio de Solvabilité du Pilier 2 de 218 %, le Conseil d'administration a décidé de proposer un dividende brut total de 3,50 euros par action, représentant une augmentation d'environ 8 % par rapport à l'année dernière.

Changements au sein du Groupe

Acquisitions et cessions en 2024

Il n'y a eu aucune acquisition ou cession significative en 2024.

Pour plus d'informations sur les acquisitions annoncées mais non clôturées en 2024, veuillez vous référer à la note 30 du rapport annuel.

Événement post-clôture – Acquisition annoncée d'esure

Ageas a acquis esure, un acteur majeur de l'assurance numérique au Royaume-Uni, auprès de Bain Capital pour £1,295 milliard (€1,51 milliard), conformément à sa stratégie Elevate27. Cette transaction renforce la présence d'Ageas sur le marché britannique et diversifie ses canaux de distribution, tout en visant une croissance de chiffre d'affaires de £3,25 milliards (€3,8 milliards) d'ici 2028.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section A.1.3 de ce rapport.

¹ Pour plus d'informations concernant la définition du Résultat Opérationnel Net et les mesures de performance, veuillez-vous référer au Rapport Annuel p. 284.

Sensibilité aux risques

Le risque financier est le risque le plus important pour de nombreuses activités d'Ageas. Le cadre de risque en place dans toutes les opérations combine des politiques d'investissement, des limites, des tests de résistance et un suivi régulier afin de contrôler la nature et le niveau des risques financiers et de s'assurer que les risques pris sont appropriés à la fois pour le client et l'actionnaire, et qu'ils sont rémunérés de manière appropriée.

L'allocation globale des actifs est déterminée par les entités locales sur la base d'études de répartitions des actifs visant à identifier les actifs stratégiques appropriés, leur adéquation du point de vue de la gestion actif-passif (ALM), ainsi que sur la surveillance régulière de la situation du marché et des attentes afin de décider de l'allocation tactique. Le processus de décision doit équilibrer l'appétit pour le risque, les exigences en capital, les risques et rendements à long terme, les attentes des assurés, les exigences de partage des bénéfices, la fiscalité et la liquidité afin d'arriver à une allocation cible appropriée. La responsabilité de la fonction Risque du Groupe a pour responsabilité de surveiller l'appétit global pour le risque couvrant les risques financiers et de travailler avec les entités locales pour

élaborer les politiques et les meilleures pratiques, qui doivent être adoptées par les conseils d'administration locaux afin de s'intégrer dans les activités régulières locales.

Chaque année, Ageas réalise une analyse des impacts associés aux principaux facteurs de risque de marché. Les résultats sont disponibles dans le tableau ci-dessous et montrent la sensibilité du Ratio de Solvabilité Pilier 1 (SCR_{P1M}) et du Ratio de Solvabilité Pilier 2 (SCR_{Ageas}) au Q4 2024 par rapport à des facteurs de risque spécifiques autonomes. La sélection et le calibrage des scénarios ne reflètent pas les attentes d'Ageas quant à l'évolution future du marché.

Les risques liés au développement durable font partie de la taxonomie des risques. L'analyse de ces risques est reflétée dans les process « Ageas Key Risk Reporting » (KRR) et « Emerging Risk Reporting Process ». En outre, en s'appuyant sur le travail réalisé entre 2021 et 2023, Ageas a continué à développer son cadre d'évaluation du risque climatique dans ses portefeuilles, et des stress tests sur le changement climatique ont été réalisés dans le cadre de l'ORSA 2024.

As per 31/12/24

Based on Solvency II_{Ageas}

		OF	SCR	Solvency	Impact S/R	Impact S/R 2023
Base case	<i>Before stress</i>	7.879	3.621	218%		
Yield curve	<i>Down -50bps</i>	7.949	3.735	213%	-5%	-3%
	<i>Up +50bps</i>	7.772	3.573	218%	0%	-1%
	<i>Steepening</i>	7.954	3.630	219%	1%	2%
Equity	<i>Down -25%</i>	7.365	3.585	205%	-12%	-12%
	<i>Up +25%</i>	8.279	3.615	229%	11%	New
Spreads	<i>Corporate spreads up +50bps</i>	7.827	3.623	216%	-2%	-1%
	<i>Government spreads up +50bps</i>	7.688	3.693	208%	-9%	-10%
Property	<i>Down -10%</i>	7.675	3.694	208%	-10%	-11%
	<i>Up +10%</i>	8.029	3.542	227%	9%	New
Inflation	<i>Parallel Shock +50 bps</i>	7.900	3.587	220%	3%	2%

As per 31/12/24

Based on Solvency II_{P1M}

		OF	SCR	Solvency	Impact S/R	Impact S/R 2023
Base case	<i>Before stress</i>	7.400	4.033	183%		
Yield curve	<i>Down -50bps</i>	7.416	4.155	178%	-5%	-3%
	<i>Up +50bps</i>	7.350	3.954	186%	2%	0%
	<i>Steepening</i>	7.502	4.040	186%	2%	3%
Equity	<i>Down -25%</i>	6.821	3.897	175%	-8%	-11%
	<i>Up +25%</i>	7.922	4.088	194%	10%	New
Spreads	<i>Corporate spreads up +50bps</i>	7.388	3.959	187%	3%	5%
	<i>Government spreads up +50bps</i>	6.995	4.255	164%	-19%	-22%
Property	<i>Down -10%</i>	7.167	4.102	175%	-9%	-9%
	<i>Up +10%</i>	7.612	3.957	192%	9%	New
Inflation	<i>Parallel Shock +50 bps</i>	7.418	4.022	184%	1%	1%

Définitions d'évaluation entre Solvency II et IFRS

Les différences d'évaluation les plus significatives entre le bilan IFRS dans les états financiers et le bilan conforme au marché aux fins de Solvabilité II sont les suivantes :

- Dans le bilan de Solvabilité II, le goodwill et les autres actifs incorporels sont évalués à zéro ;
- Les biens immobiliers, les prêts, les passifs subordonnés et les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués à leur juste valeur (Fair value) selon Solvency II ;

- Les passifs (provisions techniques) découlant des contrats de (ré)assurance et d'investissement sont comptabilisés à des valeurs conformes au marché ;
- Reconnaissance des éléments de passifs éventuels sous Solvabilité II (non applicable pour Ageas) ;
- Les actifs d'impôts différés sont évalués en fonction de la différence entre les valeurs cohérentes avec le marché et les valeurs fiscales des actifs et passifs selon Solvabilité II, et ne sont reconnus que si leur recouvrement est probable.

Evaluation des provisions techniques

Les principales différences entre Solvabilité II et IFRS 17 concernant la valorisation des passifs en assurance vie découlent des points suivants :

- Actualisation : Sous Solvabilité II, une courbe d'actualisation est spécifiée par l'EIOPA, tandis qu'un assureur peut spécifier la courbe d'actualisation utilisée en vertu d'IFRS 17 pour refléter à la fois la cohérence avec le marché et les caractéristiques spécifiques des passifs d'assurance.
- Limites contractuelles : Sous Solvabilité II, il est nécessaire de respecter des limites contractuelles courtes, alors qu'IFRS 17 permet l'utilisation de limites contractuelles longues. Ainsi, davantage de primes futures sont incluses dans les projections de flux de trésorerie.
- Marge de service contractuelle (CSM) : Alors que sous Solvabilité II, les bénéfices sont reconnus à l'origine d'un contrat, les bénéfices

seront reconnus tout au long de la durée d'un contrat en utilisant la CSM sous IFRS 17.

- Frais non imputables : Sous Solvabilité II, les frais non imputables sont inclus dans le calcul « best-estimate liability » (BEL), mais ils ne le sont pas sous IFRS 17.
- Ajustement au risque : Sous Solvabilité II, une Marge de Risque est calculée pour intégrer les risques non couvrables, tandis qu'un Ajustement au Risque est utilisé sous IFRS 17, qui n'est pas calibré au même niveau de confiance.

Pour les activités non-vie, les principales différences sont l'inclusion d'événements binaires et l'inclusion d'une marge de risque au lieu de l'ajustement du risque prévu par IFRS 17.

Mesures transitoires sur les provisions techniques

Les entités portugaises d'Ageas appliquent des mesures transitoires sur les provisions techniques visées à l'article 308d de la Directive 2009/138/CE. Le facteur proportionnel déterminant le ratio d'ajustement transitoire appliqué est mis à jour annuellement au 1^{er} janvier. Pour le rapport de fin d'année

2024, le facteur 8/16 a été appliqué, qui sera mis à jour à 7/16 à partir du 01/01/2025. Pour les impacts quantitatifs, veuillez-vous référer au rapport quantitatif (QRT) S.22.01.22.

Fonds propres

L'analyse de la qualité des Fonds Propres d'Ageas (couvrant le SCR du Groupe) montre qu'à la fin de l'année 2024, 82.2% des fonds propres éligibles sont de la plus haute qualité (Tier 1). À la fin de l'année 2024, la somme des composantes restreintes du Tier 1 s'élève à 14.2% du total du capital Tier 1.

Les fonds propres sont restés relativement stable durant l'année, avec une légère diminution allant de EUR 7.409 millions au quatrième trimestre 2023 à

EUR 7.400 millions au quatrième trimestre 2024. Ce mouvement est principalement dû à la forte génération de capital opérationnel, contrebalancée par les mouvements défavorables des marchés financiers (spreads et taux d'intérêts). Cela a également été influencé par la rémunération des actionnaires sous forme de rachat d'actions (75 millions d'euros), des dividendes intérimaires versés en 2024 (269 millions d'euros) et les dividendes accumulés pour l'année complète (357 millions d'euros).

La composition des fonds propres pour atteindre le SCR du groupe est la suivante :

	31 December 2024	31 December 2023
Own Funds to meet group SCR :		
Unrestricted Tier 1	7 400	7 409
	5 219	5 190
Eligible Restricted Tier 1	862	842
Available Restricted Tier 1	862	842
Overflow to Tier 2	-	-
Eligible Tier 2	1 286	1 327
Overflow from Tier 1	-	-
Available Tier 2	1 286	1 327
Tier 3	34	51

Capital de solvabilité requis (SCR)

Le Pilier 1 (Exigences de Capital) de Solvabilité II exige des assureurs qu'ils calculent leur Capital de Solvabilité Requis (SCR) en utilisant soit la Formule Standard, soit un Modèle Interne (Partiel) (PIM). La Formule Standard est une approche normalisée déterminée par le cadre de Solvabilité II, tandis qu'un Modèle Interne (Partiel) est développé par la compagnie d'assurance elle-même.

La direction d'Ageas estime que, compte tenu du profil de son portefeuille de risques Non-Vie, qui se compose principalement de polices traditionnelles de détail en assurance dommages, la Formule Standard surestime les risques. Pour AG Insurance et Ageas Insurance Limited, les Modèles Internes Non-Vie ont reçu l'approbation réglementaire des régulateurs belge et britannique. Par conséquent, Ageas Group calcule son exigence de capital réglementaire au niveau du Pilier 1 sur la base du SCR_{PIM}.

Le tableau ci-dessous présente les ratios Pilier 1 de solvabilité au niveau du Groupe à la fin de l'année :

	31 December 2024	31 December 2023
Total Eligible Solvency II Own Funds to meet the Group SCR	7 400	7 409
Group Required Capital under Partial Internal Model (SCR)	4 033	3 546
Capital Ratio	183%	209%
Total Eligible Solvency II Own Funds to meet the minimum capital requirement Group SCR	6 512	6 424
Minimum consolidated Group SCR	2 161	1 959
Capital ratio	301%	328%

Pilier 2 de solvabilité

Le Pilier 2 (Gouvernance et Supervision) couvre la structure et la gestion des entités d'assurance ainsi que leur gouvernance. Ageas place la gestion des risques au cœur de son processus décisionnel et procède à une évaluation du risque propre et de la solvabilité (ORSA). Le management estime que le Pilier 2 devrait reconnaître un risque de crédit lié aux expositions sur les gouvernements européens, alors que ce risque n'est pas pris en compte dans la formule standard du SCR.

En même temps, le management estime que la formule standard du SCR surestime le risque de crédit des obligations d'entreprise : elle évalue le risque de crédit des obligations d'entreprise sur la base de la volatilité observée des spreads de crédit, alors que cette volatilité est moindre pour un investisseur à long terme. La stratégie d'investissement d'Ageas est largement déterminée par l'objectif de faire correspondre la duration de l'actif et du passif. Le management a également conclu que la formule standard du SCR n'est pas adaptée pour mesurer les risques liés aux investissements dans l'immobilier.

La position en capital d'Ageas par segment, sur la base du SCR_{Ageas}, est la suivante :

	31 December 2024			31 December 2023		
	Own Funds	SCR	Solvency Ratio	Own Funds	SCR	Solvency Ratio
Belgium	5 293	2 257	235%	5 562	2 293	243%
Europe	1 921	999	192%	1 742	929	187%
India (AFLIC)	261	162	161%	279	131	214%
Ageas Re	1 046	598	175%	940	537	175%
Non Transferable Own Funds and Diversification	(1 046)	(543)		(1 063)	(463)	
General Account including elimination and diversification	404	147		205	106	
Total Ageas	7 879	3 621	218%	7 664	3 533	217%



Ageas SA/NV
Avenue du Boulevard 21/14-17
1210 Brussels, Belgium
Tel: +32 (0) 2 557 57 11
Fax: +32 (0) 2 557 57 50
Internet: www.ageas.com
E-mail : info@ageas.com